

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/09/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Nicole MAUCLAIR à Andrée LIGONNET, Thierry VACHON à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Claude BERENGUER, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2017.10.02.14

OBJET : Dénomination de l'espace commun du bâtiment de Gargues

Monsieur Cyrille CUENOT, adjoint en charge à la Vie Associative et au Sport, rappelle qu'en 1960, Monsieur Jean COTTIN avait acheté le domaine de Gargues et avait commencé à cette époque à récupérer du vieux matériel agricole sur la région Rhône-Alpes, et ce pendant 30 ans.

En 1985, une association portant le nom de « Musée de la Vie Rurale » était créée avec le soutien de la commune. L'association, depuis, restaure et présente le matériel agricole dans toute la région Rhône-Alpes.

Le Musée occupe des locaux dont la commune est propriétaire et pour lesquels un bail emphytéotique a été signé.

En 2016, la commune a construit un bâtiment communal dont une partie est mis à disposition du Musée de la Vie Rurale et de l'Association de Chasse. Des espaces communs sont utilisés par les deux associations et par la mairie permettant notamment de recevoir des groupes d'enfants.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle de l'espace commun du rez-de-chaussée du bâtiment de Gargues « **Salle Jean COTTIN** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE que la salle de l'espace commun du rez-de-chaussée du bâtiment de Gargues soit dénommée « Salle Jean Cottin ».**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 06/10/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 6 octobre 2017 06/10/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20171002-lmc12647-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.